
PROJET DE DELIBERATION

9^{ème} OBJET : DECISION A PRENDRE CONCERNANT LES POINTS FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'IMMOBILIERE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023.

LE CONSEIL,

Vu les articles L1523-12, L1523-13 et L1523-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu la lettre du 30 mai 2023 par laquelle l'intercommunale Immobilière Publique - ayant son siège social Rue des Rhieux ,1 à 4101 Jemeppe-Sur-Meuse, nous informe qu'elle tiendra une Assemblée générale ordinaire le 30 juin 2023 au cours de laquelle les délégués des associés auront, notamment, à se prononcer sur les points suivants :

1. Dépôt des procurations et vérification des pouvoirs, nomination de deux scrutateurs ;
2. Rapport du Conseil d'Administration ;
3. Rapport du Commissaire-Reviseur
4. Examen et approbation des comptes annuels : bilan et compte de résultats de 2022 ;
5. Décharge à donner aux Administrateurs ;
6. Décharge Commissaire-Reviseur ;
7. Approbation du procès-verbal en séance.

D E C I D E,

1. D'approuver

- le point 1 de l'ordre du jour, à savoir :

Dépôt des procurations et vérification des pouvoirs, nomination de deux scrutateurs ;

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 2 de l'ordre du jour, à savoir :

Rapport du Conseil d'Administration

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 3 de l'ordre du jour, à savoir :

Rapport du Commissaire-Reviseur ;

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 4 de l'ordre du jour, à savoir :

Examen et approbation des comptes annuels : bilan et compte de résultats de 2022 ;

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 5 de l'ordre du jour, à savoir :

Décharge à donner aux Administrateurs ;

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 6 de l'ordre du jour, à savoir :

Décharge Commissaire-Reviseur ;

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 7 de l'ordre du jour, à savoir :

Approbation du procès-verbal en séance

Par voix "pour" et abstentions,

2. De donner mandat impératif aux délégués de la commune de Flémalle d'émettre un vote positif sur les points repris ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à l'intercommunale susdite pour disposition.

! Attention !

Ce projet de délibération est un document préparatoire ayant pour vocation de permettre aux membres du Conseil communal d'examiner les décisions soumises à leur approbation. Ce document est susceptible d'être modifié et n'a pas encore été adopté par l'autorité communale.

Note de synthèse explicative

Le calendrier des assemblées générales d'intercommunales relatives aux comptes et rapports d'activités 2022 s'étale sur l'ensemble du mois de juin de sorte que certaines se tenaient avant notre séance d'aujourd'hui et d'autres après.

Les premières ayant fait l'objet d'un débat lors de notre dernière réunion, il nous appartient ce soir de nous prononcer sur les points inscrits à l'ordre du jour des assemblées qui doivent encore se tenir d'ici le 30 juin, à savoir Ecetia, Enodia, la SPI, Interseniors, l'AIDE, Intradel, l'immobilière publique, le CHR et le CHBA. Comme d'habitude en cette matière, la commission des affaires générale a eu l'occasion d'examiner l'ensemble de ces documents avec l'aide de nos différents représentants dans ces structures, de sorte qu'il ne me semble pas nécessaire de répéter l'exercice ce soir. Néanmoins, si l'un ou l'autre membre de l'assemblée souhaite s'exprimer à ce sujet, je lui céderai volontiers la parole avant de procéder au vote sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de ces intercommunales.